



GDS *infos*

L'actu santé de vos élevages



Le coin des bonnes pratiques p. 8-9

Votre GDS : partenaire de formations en santé animale

Actu du GDS p. 10-11

Carton plein pour les réunions de secteurs

Du côté sanitaire p. 5

Larves d'avril en pagaille, mettent en péril le bétail !

Edito



Hervé MARIE,
président du GDS 50

BVD

“ Ce n’est pas une vue de l’esprit. La BVD est une vraie maladie qui a un impact économique réel dans nos élevages. Au vu des orientations prises par quelques pays européens, nous ne pouvons rester sans réaction. À terme, si l’impact de cette maladie frappe l’aspect commercial du lait et de la viande, les adhérents seraient en droit de nous reprocher une forme d’immobilisme.

Depuis quelques années, les élevages du nord du département sont rentrés dans une démarche de dépistage virologique automatique qui donne de bons résultats. Aussi, plus de 50 % des élevages du département se sont engagés dans le dépistage à la naissance. L’État a accompagné la démarche au travers de la mise en place d’un arrêté ministériel qui oblige

les élevages ayant un statut défavorable de mettre en place une détection systématique.

Force est de constater que malgré les efforts engagés, les bons résultats obtenus lors de la mise en place du dispositif stagnent et ne nous permettent pas aujourd’hui de pouvoir délivrer un statut favorable à un élevage si son voisinage n’a pas établi de détection. Instaurer la détection généralisée par prélèvement auriculaire via le bouclage du veau constitue le moyen le plus sûr et efficace pour permettre la délivrance du statut favorable aux élevages engagés dans la démarche d’ici 2 à 3 ans et sortir du dispositif de dépistage. **Le collectif est le seul moyen pour éradiquer cette maladie du département.**

Merci pour votre engagement.



Sommaire

FOCUS NORD

Marais du Cotentin :
la Besnoitiose est une menace 3

DU CÔTÉ SANITAIRE

Mise à l’herbe : les microbes
ont horreur du vide..... 4

Larves d’avril en paille,
mettent en péril le bétail ! 5

LE COIN DES BONNES PRATIQUES

Traitement des veaux :
attention à l’antibiorésistance..... 6

Traitement de l’eau : réfléchir avant d’agir 7

Votre GDS :
partenaire de formations en santé animale 8-9

L’ACTU DU GDS

Carton plein pour les réunions
de secteurs 2023 ! 10-11

Le GDS était présent au Salon International
de l’Agriculture à Paris 12

On se retrouve à Coutances les 6 et 7 mai 12

l’actu en dessin



Informations techniques publiées par le Groupement de Défense Sanitaire de la Manche
Maison de l’Agriculture - avenue de Paris - BP 231 50001 SAINT-LO CEDEX
Tél. 02 33 06 48 00 - Fax 02 33 06 47 93 - www.gds-manche.fr - gds50@gds-manche.fr
Directeur de la publication : Morgane CASSET - Textes : GDS - Photos : DR, GDS 50
Impression : Nii - 2304-0017 - n° ISSN 0241 0060



Marais du Cotentin : la Besnoitiose est une menace



2 ans après la mise en place du dispositif de surveillance renforcée de la Besnoitiose sur la Manche (cf. GDS info de novembre 2021), 70 bovins ont été dépistés et confirmés positifs à la recherche Besnoitiose lors de leur contrôle d'introduction.

FOCUS NORD



Les marais de la Manche constituent un biotope favorable à la Besnoitiose.

Ce sont parfois des broutards ou des taureaux, mais la majorité de ces bovins contaminés sont des vaches allaitantes ayant réalisé une carrière reproductive dans le sud, voire dans le centre de la France, puis introduites dans notre département pour y être engraisées. Mais ce dispositif de surveillance renforcée n'est pas exhaustif : des bovins ont pu être introduits avant la mise en place de ce dispositif. De même, des broutards peuvent être introduits sur notre département en carte jaune, sans prise de sang.

Non réglementée, cette maladie constitue une grave menace pour les cheptels bovins de la Manche. L'expérience des acteurs des régions infestées (éleveurs, vétérinaires, techniciens) dans le sud de la France, dans lesquelles la Besnoitiose s'est durablement installée, doit nous inciter à la plus grande vigilance.

Les marais du Cotentin, vaste zone humide de plus de 30 000 hectares, constituent un biotope particulièrement favorable à la diffusion de la Besnoitiose, du fait du mélange de troupeaux d'une part et de la présence de taons, vecteurs reconnus de cette maladie, d'autre part.

Le GDS 50 a ainsi proposé aux gestionnaires des marais de n'accepter que les bovins ayant été contrôlés négatifs à une sérologie Besnoitiose sur une prise de sang réalisée 21 jours maximum avant la mise au marais. Les membres du Bureau du GDS 50 ont décidé de prendre en charge pour tous les adhérents la totalité du montant HT des frais d'analyses et de prélèvements.

Christophe LEBOEUF et Céline PINSON
Vétérinaire-conseil et assistante GDS 50



Quelques chiffres clés sur la mise aux marais 2022

- 24 marais communaux
- 115 cheptels
- 3 218 animaux
- 170 déclarations de mise au marais validées



Mise à l'herbe : les microbes ont horreur du vide...

Le vide sanitaire des bâtiments d'élevage est une étape importante dans l'élevage des bovins, faute de quoi le risque est de voir s'y installer certaines maladies (maladies néonatales, boiteries, mammites, maladies respiratoires, etc.). C'est un investissement rentable : il permet de dépenser moins de temps et d'argent dans la lutte contre les maladies.

Une fois les bovins et les équipements démontables sortis du bâtiment, les litières sont évacuées. Les surfaces à désinfecter (sols, murs, tubulures, plafond, équipements démontables) sont détrempées avec un jet basse pression. L'utilisation d'un détergent facilite ce nettoyage. Le décapage nécessite un matériel spécifique avec 100 à 200 bars de pression, ce qui permet d'éliminer la majorité des microbes présents. C'est un préalable indispensable à la désinfection car les matières organiques peuvent inactiver les produits désinfectants.

Le choix du désinfectant repose sur l'effet recherché. Une désinfection globale repose sur l'utilisation de produits à spectre large. Mais une désinfection pourra être ciblée sur certains microbes responsables d'un épisode sanitaire récent.

La nature du sol oriente également le choix du produit. Les sols en terre battue limitent le choix : demandez conseil à FARAGO.

Il est important de vérifier l'homologation par le ministère de l'Agriculture du désinfectant utilisé, et de respecter son mode d'utilisation (concentration, dilution), ainsi que les recommandations du fabricant (protection des intervenants : vêtement de protection, lunettes, gants, masques, etc.)



Profitez de la saison estivale pour curer, décaper, voire désinfecter vos bâtiments d'élevage

Une fois la désinfection réalisée, les bâtiments seront laissés vides, afin de permettre l'assèchement complet des sols et du bâtiment, soit au moins 2 semaines en été, et sur une période plus longue en saison froide et humide.

La désinsectisation et la dératisation sont des compléments utiles au vide sanitaire car les insectes et les nuisibles sont des vecteurs de microbes.

Profitez de la saison estivale pour décaper et désinfecter vos bâtiments d'élevage, ou demandez à des sociétés spécialisées (telles que FARAGO au 02 50 48 70 14), de l'effectuer à votre place.

En zéro pâturage, le nettoyage pourra être envisagé, si possible, par zone de bâtiment successive.

Christophe LEBOEUF
Vétérinaire-conseil GDS 50

Le saviez-vous ?

Dans un élevage sans problème pathologique grave durant la période de stabulation, un décapage efficace puis un vide sanitaire de 2 mois (ou plus) avec une luminosité suffisante permettent d'éliminer la majorité des microbes sans avoir besoin de désinfecter. Cependant, curer, nettoyer et désinfecter régulièrement les locaux à risques (maternité, zone de quarantaine et box d'infirmier) reste indispensable.



Larves d'avril en pagaille, mettent en péril le bétail !



Lorsque les conditions de températures et d'humidité sont favorables, la durée du cycle d'une mouche peut passer de 2 mois à une semaine : une mouche qui sort d'hibernation au printemps peut engendrer plusieurs centaines de mouches au bout d'une semaine, qui donneront 1 million de mouches en quelques semaines.

L'invasion des mouches perturbe les bovins et réduit leur production. Elles énervent les vaches et favorisent la chute des manchons lors de la traite, ce qui augmente le risque d'apparition de mammite. En passant d'un bovin à l'autre, les mouches peuvent transmettre des maladies, telles que la Kératoconjunctivite infectieuse, la Besnoitiose (taons et stomoxes), certaines mammites, les salmonelles, etc.



Une larve tuée en avril, c'est un million de mouches en moins l'été !

La lutte contre les mouches est un des éléments clés de la prévention de nombreuses maladies des bovins. Éradiquer les mouches est illusoire, et pas souhaitable car certaines contribuent à la pollinisation de nombreux végétaux et à l'élimination des déchets organiques. Mais il est possible de diminuer considérablement leur population.

Cela nécessite d'appliquer un produit larvicide dans les lieux de pontes, dès

que la température dépasse 15°C : les larvicides sont à appliquer dans les fumières, les fosses à lisier, et sur les litières en privilégiant les zones non piétinées par les animaux (bordures d'aire paillée, sous les abreuvoirs, etc.). Demandez conseil à FARAGO.

Le contrôle des mouches passe aussi par le respect des mesures d'hygiène et une ventilation correcte des bâtiments. Cela nécessite :

- De **maintenir les bâtiments** et leurs abords **propres et secs**, sans résidus d'ensilage ou d'aliments en décomposition, sans bouses sèches collées sur les murs et les tubulaires. Éviter de laisser des résidus de lait dans des seaux ou sur le sol de la nursery. Vider et nettoyer les fumières avant les premières chaleurs. Le compostage des fumiers détruit les larves par l'élévation de température. Brasser régulièrement les fosses à lisier pour limiter le développement des larves



Maintenir les bâtiments et leurs abords propres et secs limite le développement des mouches

- D'assurer quotidiennement un **curage des lieux de vie** des animaux, un nettoyage de la table d'alimentation, des abreuvoirs et des auges, des niches à veaux, du matériel. Effectuer au moins une fois par an un décapage (eau sous haute pression) des sols, des murs, et des tubulures.

- De (faire) **vérifier que la ventilation des bâtiments d'élevage soit efficace** : une litière sèche et un fumier sec limitent le développement des larves. Dans la salle de traite, le badigeonnage

de teintes « bleues ou vertes » sur les murs et la mise en place de brasseur d'air ou de pièges à mouches peuvent aussi limiter la population des mouches,



Mettre à l'abri les cadavres avant leur enlèvement ... et éviter les tas de fumier humide à proximité des bâtiments

- De **soigner les plaies** des animaux

Le dispositif de lutte peut être complété par un traitement des locaux d'élevage en ciblant les zones les plus tâchées par la défécation et la régurgitation des mouches. Sur prescription vétérinaire, la lutte contre les mouches sur les animaux passe par la pose de boucles auriculaires insecticides sur les bovins ou par l'application d'un pour-on (dépôt sur le dos).

La lutte peut être chimique, mécanique (piège à mouches) ou biologique (utilisation de prédateurs des œufs, des larves et des pupes de mouches). Demandez conseil à FARAGO pour le choix et les modalités de lutte, adaptée à votre situation.

Christophe LEBOEUF
Vétérinaire-conseil GDS 50



Le saviez-vous ?

La destruction des larves sur les lieux de ponte est fondamentale, car « une larve tuée en avril, c'est un million de mouches en moins l'été ! ». Agissez dès la fin de l'hiver pour limiter les risques sanitaires l'été qui suit.



Traitement des veaux : attention à l'antibiorésistance

Le GDS de la Manche a accueilli l'été dernier Axelle Bourgine, étudiante en BTSA PA, durant 8 semaines. Axelle a mené une enquête auprès de 65 élevages laitiers de la Manche pour déterminer les pratiques favorisant l'apparition de multirésistances des E.coli, responsables de diarrhées néonatales, aux antibiotiques.

L'ANTIBIORÉSISTANCE C'EST QUOI ?

L'antibiorésistance est un phénomène naturel de défense des bactéries vis-à-vis de l'action exercée par l'antibiotique. C'est un mécanisme naturel qui peut survenir indépendamment de la présence d'antibiotiques. Ces derniers deviennent ainsi inefficaces et ne peuvent plus soigner les infections causées par les bactéries résistantes.



Ce phénomène est fortement lié au mauvais usage ainsi qu'à la surconsommation des antibiotiques, que ce soit en santé humaine ou animale.

LA MULTIRÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES :

Les bactéries sont dites multirésistantes aux antibiotiques lorsque, du fait de l'accumulation de résistances acquises à plusieurs familles d'antibiotiques (plus de 3), elles ne sont plus sensibles qu'à un petit nombre d'antibiotiques. La multirésistance est une étape vers l'impasse thérapeutique.

LES PRATIQUES À RISQUE :

- Donner du lait avec antibiotiques aux veaux,
- Donner des antibiotiques en prévention,
- Ne pas respecter la posologie des antibiotiques à administrer (durée du traitement, dosage, fréquence de traitement).

RENFORCER LA PRÉVENTION DES MALADIES (BIOSÉCURITÉ) :

- Isoler les animaux malades,
- Utilisation de vaccin,
- Hygiène des locaux d'élevage,
- Bonne gestion du colostrum.



Si rien n'est fait pour lutter contre l'antibiorésistance, il est estimé qu'à partir de 2050, le nombre annuel de décès humains serait de 10 millions (700 000 en 2015) ce qui ferait de l'antibiorésistance la première cause de mortalité (Jim O'Neill, 2016).

Axelle BOURGINE,
Étudiante en BTSA PA



Axelle Bourgine

Parole d'étudiante :

“ J'ai contacté le GDS 50 pour effectuer mon stage de BTS Productions Animales et ils m'ont proposé de travailler sur la problématique suivante : « Comment les pratiques d'élevage des veaux influencent-elles l'apparition de multirésistances aux antibiotiques ? ». Nous avons donc décidé d'élaborer un questionnaire pour pouvoir ensuite faire une comparaison entre les groupes résistants et multirésistants. Je remercie les éleveurs qui ont pris le temps de répondre à mon questionnaire.



Envie d'améliorer vos connaissances sanitaires ?

Venez vous former avec le GDS ! Afin de répondre aux besoins techniques des ses adhérents, le GDS développe chaque année des formations en partenariat avec le GTV de la Manche, qui allient une partie théorique et une partie pratique. Nous proposons notamment une formation sur la santé du veau qui permet d'acquérir toutes les notions nécessaires à la bonne santé du veau mais également à l'optimisation de sa croissance.



Traitement de l'eau : réfléchir avant d'agir

Afin de garantir une qualité d'eau à la hauteur de vos attentes et ce, malgré la mise en place de mesures préventives, il est parfois inévitable d'installer une station de traitement afin de garantir sa potabilité.

Quelles sont les caractéristiques de mon eau ?

Pour quelle utilisation ?

Comment est faite mon installation ?

Quel volume je consomme ?

Quelques questions à se poser !

Tout comme la qualité bactériologique, la qualité chimique de l'eau peut être impactante au sein d'une exploitation, c'est pour cela qu'un traitement peut également être conseillé. Par exemple, les eaux chargées en fer et en manganèse peuvent devenir néfastes pour vos matériels et s'opposer à l'absorption de certains minéraux. Leurs présences cumulées avec une mauvaise qualité bactériologique entraînent la création de biofilm dans les canalisations. De plus, ils favorisent des dépôts dans les abreuvoirs, nécessitant un nettoyage plus accru.



Pour en savoir plus sur le suivi qualité de votre eau par le GDS.



Nettoyage de canalisation

➤➤ N'hésitez pas à vous rapprocher de notre service pour plus d'informations. Contactez le GDS au 02 33 06 48 00.

Techniciens eau GDS



Jean-François COUPPEY

06 31 30 76 92

jeanfrancois.coupey@gds-manche.fr

Alexia WAEYAERT

06 33 97 75 75

alexia.waeyaert@gds-manche.fr



Référente administrative eau GDS

Alexandra BOSCHÉL

02 33 06 48 00

alexandra.boschel@gds-manche.fr



Votre GDS : partenaire de formation

Le veau, l'avenir de votre troupeau : bilan

Cette nouvelle formation mise en place en 2022 avec les vétérinaires praticiens a connu un franc succès. Trois sessions (Coutances, Sideville et Valognes) ont été organisées, accompagnées par le fonds de formation VIVEA. 26 éleveurs ont ainsi participé à 2,5 jours de formation en salle et une demi-journée en individuel au sein de leur exploitation.



Photo lors du transfert d'acquis

DÉROULÉ DE LA FORMATION :

JOUR 1

3,5h en salle

- Prévenir les maladies du veau
- Intervenir sur les veaux malades

JOUR 2

7h en salle

- Alimentation du veau
- Objectif de croissance

JOUR 3

3,5h en salle

- Logement du veau
- Confort physique et thermique

JOUR 4

3,5h à la ferme

- Transfert d'acquis
- Vérification de l'acquisition des compétences

JOUR 5

3,5h en salle

- Synthèse et échanges avec le groupe



Sandy VICTOR

éleveuse à Courcy

Parole d'éleveur sur l'acte II de la formation (partie individuelle) :

“

Quel est votre avis sur l'ensemble de la formation ?

« Nous avons eu un bon groupe lors de la formation ce qui nous a permis d'échanger sur les pratiques de chacun et de se tirer vers le haut. De plus, le format en demi-journée est très pratique puisqu'il n'empiète pas trop sur la journée de travail. C'était très agréable de prendre le temps discuter avec notre vétérinaire sanitaire de nos pratiques d'élevage du veau et des pistes d'amélioration. »

Qu'avez-vous modifié ? Observez-vous des améliorations sur la santé de vos veaux, et sur leur croissance ?

« La formation m'a permis de m'améliorer rapidement sur la gestion des diarrhées des veaux, en arrivant à les détecter plus tôt, en les gérant mieux et en utilisant le bon traitement précocement. Cette année, nous n'avons pas de veaux morts à cause de diarrhée. Avant la formation, l'âge au premier vêlage était de 33 mois, aujourd'hui

nous inséminons entre 15 et 18 mois grâce à une meilleure croissance sur les veaux. C'est un vrai bénéfice que nous avons obtenu en renforçant la prévention des pathologies des jeunes veaux et surtout en modifiant notre programme d'alimentation des veaux, surtout lors la phase lactée. »

Qu'est ce qui vous a le plus intéressé ?

« L'ensemble de la formation m'a intéressée puisque je l'ai réalisée peu de temps après mon installation et qu'auparavant j'occupais un poste de comptable. Ce qui m'a le plus marqué, c'est le contenu de la 2ème journée et la prise de conscience de l'impact de la croissance sur la production laitière à venir. **L'avenir de notre troupeau passe par l'élevage de nos génisses.** »

Formations en santé animale

Le GDS Manche, c'est aussi bien d'autres formations :

Comme chaque hiver, le GDS de la Manche vous a proposé différentes formations. Elles ont pour objectif de vous apporter une mise à jour des notions déjà connues et d'acquérir des nouvelles compétences avec des formations de découverte ou de perfectionnement et d'échanger entre éleveurs ! Le leit-motiv du GDS de la Manche est de vous apporter des leviers, des idées pour tendre vers une qualité sanitaire optimum de votre troupeau.



Pour la formation « Éleveur infirmier de ses bovins », 2 sessions de formation ont été organisées avec **24 participants au total.**



4 sessions de formation écornage ont été organisées avec **48 participants au total.**

Catalogue de formations :

- Éleveur infirmier de ses bovins laitiers / allaitants (2 jours)
- J'écorne facilement, efficacement et sans douleur ! (1 jour)
- Le veau : l'avenir de votre troupeau ! (3 jours)
- La santé et l'alimentation du veau laitier (1 jour)
- Biosécurité et Tuberculose en élevage bovin (1 jour)
- Maîtriser la préparation au vêlage pour garantir le bon démarrage de la lactation (1 jour)

98,4%

des éleveurs sont satisfaits de leurs formations avec le GDS.

NOUVEAU SERVICE

Le GDS vous propose une nouvelle formation « **Maîtriser la préparation au vêlage pour garantir le bon démarrage de la lactation** ». L'objectif de cette journée de formation est de vous donner les clés du tarissement pour limiter les pathologies de début de lactation et assurer un bon démarrage de la lactation de vos vaches.



Carton plein pour les réunions

Avec une participation multipliée par 2 par rapport à 2022, les adhérents se sont rendus en nombre aux réunions de secteurs organisées en ce début d'année. Au programme : présentation et échanges sur la thématique principale autour de la BVD, information sur les actualités sanitaires et actions du GDS (Loi de Santé Animale, Tuberculose) et élections. Retour sur ces moments de discussions et de convivialité...



© GDS 50

6 réunions ont eu lieu cette année du 7 février au 7 mars à St Christophe du Foc, Vesly, Chanteloup, Baudre, La Colombe et Le Grand Celland. Elles ont été l'occasion de retrouver nos adhérents qui en ont profité pour nous remonter des problématiques terrains. Les échanges ont été très constructifs.



© GDS 50

La BVD est une maladie réglementée depuis 2019. Après une phase de test encourageante dans le nord de la Manche, la lutte se déploie désormais sur l'ensemble du département : le passage en boucles auriculaires sur l'ensemble des élevages devient en effet incontournable pour une éradication efficace de la maladie.



© GDS 50

2023 est donc marquée par l'accélération de l'éradication de la BVD dans le département. L'Assemblée Générale du mois de juin poursuivra les discussions engagées lors des réunions de secteurs avec pour thème : **BVD : entrez dans la boucle !**



Quelques chiffres clés des réunions

- 213 participants sur les 6 secteurs
- 124 délégués communaux élus
- Un bureau constitué sur chaque secteur, avec 41 représentants de secteurs

unions de secteurs 2023 !



Certains éleveurs présents ont pu témoigner d'un épisode de BVD sur leur élevage et ainsi appuyer la démarche mise en place de bouclage automatique des veaux à la naissance. L'un d'eux a estimé avoir perdu 40 000 € à cause de 27 veaux morts de la BVD suite à l'introduction de vaches achetées.



Comment sortir du bouclage ?

La sortie du bouclage va pouvoir être proposée sur les zones épidémiologiquement favorables (à ce jour, la zone de la Hague), sous certaines conditions :

- Avoir 100 % de ses bovins non IPI,
- Absence de résultat non négatif en PCR sur les 18 mois,
- Résultats négatifs des sérologies lait et sang,
- Ne pas détenir un atelier dérogatoire, hors veaux de boucherie contrôlés en BVD.



ON VOUS ATTEND NOMBREUX L'HIVER PROCHAIN

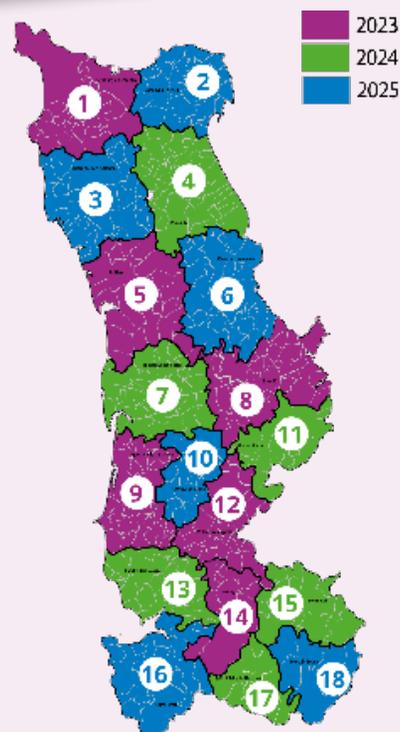
Toute l'équipe se prépare déjà à la prochaine saison des réunions de secteurs. Ce sera à nouveau l'occasion de procéder aux élections pour élire vos représentants de secteurs, ainsi que vos représentants au Conseil d'Administration de la section bovine du GDS. **Oui c'est vous, adhérents, en choisissant vos représentants, qui guidez les choix de la section.** Vous pouvez également vous présenter en tant que délégué du GDS. Son rôle est de contribuer au bien commun de l'élevage départemental et de :

➤➤ **Garantir un maillage territorial de proximité,**

➤➤ **Faire remonter les demandes et spécificités locales,**

➤➤ **Assurer le relais entre le terrain et la structure départementale.**

Venez donc vous présenter et / ou voter !



➤➤ **Rendez-vous sur les secteurs en vert en 2024, soit :**

- **Le secteur 4 :** Valognes, Montebourg, Sainte-Mère Eglise
- **Le secteur 7 :** St Sauveur Villages, Cambernon, Coutances
- **Le secteur 11 :** Saint-Amand-Villages, Moyon-Villages, Brectouville, St Vigor-des-Monts
- **Le secteur 13 :** Jullouville, Sartilly-Baie-Bocage, Lolif
- **Le secteur 15 :** Juvigny-les-Vallées, Sourdeval-Vengeons, Ger
- **Le secteur 17 :** St-Hilaire-du-Harcouët, Milly, Buais-les-Monts



Le GDS était présent au Salon International de l'Agriculture à Paris

Comme à notre habitude depuis 3 ans, nous avons convié nos partenaires et les éleveurs manchois présents sur le salon à nous rejoindre sur le stand de GDS France pour un cocktail dinatoire. À cette occasion, des échanges ont pu avoir lieu sur les dossiers nationaux et locaux.



NOUVEAU !

On se retrouve à Coutances les 6 et 7 mai

Le GDS tiendra pour la première fois un stand au « Salon de l'Agriculture près de chez vous ». Il sera également partenaire des Olympiades des métiers agricoles organisées par le Service de Remplacement et l'Association des Salariés de la Manche. Un conseiller participera au jury pour l'épreuve de manipulation bovine.



NOUVEAUTÉS 2023

Le GDS de la Manche profitera de son Assemblée Générale pour lancer son nouveau site internet.

